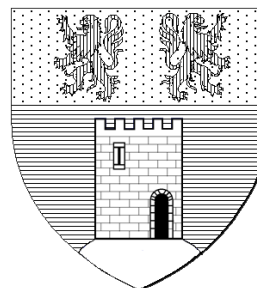


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 15 JANVIER 2021

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine et RIPERT Isabelle, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Absents : Mme IRÉNÉE Sandrine, M. MICHEL Cédric, excusés.

Le Maire ouvre les travaux à 18 heures en présentant ses meilleurs vœux aux participants, les excuses de Cédric MICHEL retenu à Marseille du fait du couvre-feu et en accueillant Jean-Luc PERCEVEAUX, concepteur du site internet, invité au Conseil pour un échange sur le projet de tableau de bord.
Il rappelle l'ensuite l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Établi le : 19/02/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

2- INFORMATIONS DIVERSES

Le couvre-feu est avancé à 18 H 00 dans la Drôme. Les conseillers bénéficieront d'une attestation dérogatoire au vu de leur convocation administrative pour se rendre aux travaux du Conseil Municipal

Dans le cadre de la lutte contre le Covid 19, le Gouvernement a engagé une campagne de vaccination qui s'adresse dans un premier temps aux personnes de plus de 75 ans. Isabelle RIPERT sera la référente vaccination pour la commune.

La distribution des vœux en version papier a été effectuée en trois équipes. Le présent pour les aînés et les décorations de Noël ont été appréciés. Des messages de remerciements et de félicitations ont été reçus.

L'examen comparatif de la consommation électrique pour l'éclairage public fait apparaître entre 2019 – 2020, une diminution de 41% en kWh de 41 311 à 24 135 et une économie de 33 % (facture ramenée de 6 068.13 € à 4 060, 75 €). Cette économie provient de la réfection de l'éclairage public. L'économie de fonctionnement finance l'investissement. Une étude plus approfondie sera réalisée par Yves poste par poste car des disparités apparaissent.

Le chantier de réfection de la toiture de l'église avance. Didier-Claude BLANC, Conseiller Régional, a informé le Maire sans attendre la notification officielle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de l'attribution d'une subvention de 16 400 € pour la toiture de l'Église dans le cadre du Plan de Relance. Elle correspond à 10 % du montant hors taxes des travaux. Cumulé avec l'aide du Département le financement public atteindra le taux maximum de financement public de 80 %.

Concernant les aides privées, Christian DUFORST a fait savoir que la demande de subvention auprès de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme devrait être retenue à hauteur de 3 000 €. Le Maire relancera le Crédit Agricole.

Un courrier a été adressé à Monseigneur l'Évêque concernant la propriété des biens meubles objets de messe.

Il donne lecture du courrier du Président de la Fédération Française des Amis de l'Harmonium qui propose, quand les conditions sanitaires s'y prêteront, d'organiser une soirée ouverte à tous autour de l'harmonium.

La Sous-préfecture a fait retour de la composition de la Commission de Contrôle des listes électorales : Déléguée de la commune : Lou MURAT car Marie-Line est Adjointe, Déléguée de l'Administration : Bernadette AUMAGE, Déléguée du Tribunal Judiciaire : Bernadette GOURLOT.

Nathalie NIESON, Présidente du SDED, a accusé réception de l'accord de la Commune sur l'enfouissement des lignes aux abords de la mairie.

En raison de la crise du Covid 19, le Département a allongé à titre exceptionnel d'une année la durée de validité des subventions du Département de 2018, 2019 et 2020.

Des poubelles contenant du sel ont été installées et sont à disposition en cas de gel et de neige.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La fuite d'eau rue du Lavoir découverte le 24 décembre n'a pu être réparée que le 4 janvier pour cause de fermeture des fournisseurs pendant les fêtes de fin d'année. La coupure a mis en évidence les limites de l'affichage. Plusieurs personnes n'avaient pas connaissance de la coupure malgré l'affichage. Des renseignements seront pris sur le système « Panneau Pocket » proposé par l'Association des Maires Ruraux qui permet d'adresser des messages sur les portables. Parallèlement, une réflexion devra être conduite sur l'affichage qui n'est pas suffisant.

Concernant le réservoir, la date de l'expertise n'est pas encore arrêtée avec Poly Expert. Parallèlement, il est proposé d'inscrire l'opération au contrat de l'Agence de l'Eau porté par la Communauté de Communes concernant les communes situées en Zone Revitalisation Rurales. Une unanimité se dégage (*délibération n°2021-01*). Contact sera repris avec le CEREMA pour l'étude technique.

Le Maire présentera le lundi 18 janvier le dossier de Centre de Villages de la Commune devant la Commission Développement Économique du Département pour le financement d'études dans le cadre de l'enveloppe Ingénierie (50 % des dépenses éligibles dans la limite de 50 000 €).

Ce même jour Alex représentera la Commune à la réunion des maires de la vallée organisée à Ballons à l'initiative de l'espace animation.

La réunion de programmation de la Dotation de Solidarité Territoriale étant programmée par le Département le jeudi 4 février à 15h00 à Buis-les-Baronnies, Alex participera à la prochaine réunion Conseil Communautaire qui se tiendra le même jour à 17h00.

Catherine HERLENT, Architecte, se rendra à Lachau le vendredi 22 janvier pour examiner le projet d'aménagement du village et l'écurie SARLIN.

3- TABLEAU DE BORD

Le Maire rappelle qu'il a été décidé en début de mandature de se doter d'un tableau de bord pour suivre au mieux l'état d'avancement des dossiers.

Lors du précédent Conseil, le modèle version papier a fait apparaître ses limites et l'intérêt des se doter d'un outil dématérialisé, simple, moderne, efficace, interactif.

C'est la raison pour laquelle, Jean-Luc PERCEVEAUX, concepteur du site internet de la Commune qui donne pleine satisfaction, a été convié aux travaux du Conseil pour travailler sur un tableau de bord.

Suite à une première rencontre pour débroussailler le sujet, l'objectif est d'échanger ensemble sur les besoins pour préciser le cahier des charges.

Un tour de table fait remonter les attentes suivantes : signaler et enregistrer les informations en continu pour ne rien laisser passer en laissant une trace, identifier la personne qui traite la question, déterminer le niveau d'urgence, identifier la réponse à apporter, programmer l'intervention.

Les débats mettent en relief la nécessité d'un outil simple d'utilisation et utilisable par tous.

Fort de ces premiers éléments, Jean-Luc PERCEVEAUX reviendra devant le Conseil Municipal pour présenter des propositions.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

École de Séderon : en l'absence d'éléments nouveaux, le Président du SIVOS sera relancé pour reprendre le travail sur la facturation aux communes de l'accueil des écoliers.

Petite enfance : des rencontres à l'initiative de la Communauté de Communes sont prévues sur l'ancien canton de Séderon en vue de la mise en place d'un service d'aide à la petite enfance. Le territoire compte 15 enfants de moins de 3 ans.

Communauté de Communes : les travaux sur le SCOT se poursuivent dans le cadre de réunions territorialisées.

Téléphonie et numérique : Yves BLANC est en contact avec les responsables pour signaler tout dysfonctionnement, qu'il s'agisse du téléphone fixe, du téléphone mobile ou d'internet.

Entretien du matériel : une enveloppe de 400 € sera inscrite au budget pour un entretien régulier annuel du matériel avant hivernage (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse...)

5- QUESTIONS DIVERSES

La société qui a fourni le défibrillateur sera contactée pour une vérification de son bon fonctionnement et un entretien suite à l'acte de vandalisme.

La divagation permanente de chiens est source de nombreuses nuisances en termes de sécurité (attitudes agressives ou menaçantes de chiens envers les humains – attaques de poulaillers) ou d'hygiène (excréments, saleté des rues et places). Il est demandé aux propriétaires de se mettre en conformité avec l'arrêté d'interdiction de divagation des chiens. Faute de quoi, le contrôle et l'application sera faite par les services de la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20 heures 50.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet